

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

présents : 13

votants : 14

l'An deux mille vingt-cinq
le 14 avril 2025 à 17 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2025

PRESENTS : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Sylvain BELIN, Mme Monique FERRAT, M. Cyril GILLES, Mme Olga BOFILL, M. Robin FURESTIER, M. Saïd EL ATTAR, Mme Brigitte BRUGNON, M. Alain RAYBAUD, M. Jean IPSILANTI, Mme Annie LE HE, M. Jérémie LAZARD, M. Simon GEVAUDAN

Absents : Mme CLAVAGUERA - Mme OLIVIERI

Procurations : Mme ESNEE à M. GILLES

Délibération n°2025 - 32

OBJET : Demande de subvention auprès du Département du Gard pour l'organisation de la Foire Bio 2025

M. le Maire rappelle au Conseil que la municipalité organise depuis 2022, au plus fort de la saison touristique, pendant le festival « Barjac m'en chante », cette manifestation. La Foire Bio réunit une cinquantaine de producteurs bio et d'artisans du métier de la bouche bio du département et de ceux limitrophes, a acquis une réputation et est devenue un rendez-vous habituel à la fois pour les vacanciers, les festivaliers et les consommateurs gardois.

La foire est élargie aux produits non alimentaires écologiques, solidaire et permet de mettre en lumière les savoir-faire de fabricants locaux. Tout est mis en œuvre pour bien accueillir le visiteur, avec des animations tout au long de la journée, et notamment une animation musicale, une buvette et un espace de restauration ombragé permettant la découverte de spécialités gastronomiques. Favorisant la rencontre directe entre producteurs et consommateurs, avec la garantie d'une certification bio, cette manifestation s'inscrit dans la démarche communale de protection de l'environnement et de développement d'une alimentation saine, ainsi que dans le cadre de la politique alimentaire du Département.

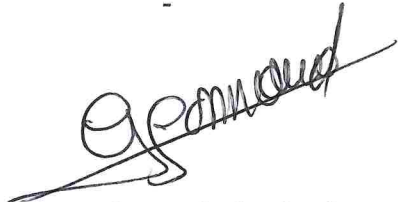
Soucieux de préserver la tenue à BARJAC de cet événement, M. le Maire propose au Conseil de décider de l'organisation par la commune de l'édition 2025 qui sera la 21ème édition,

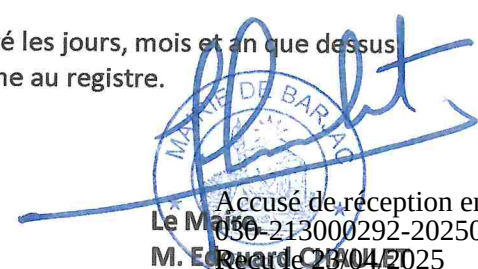
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'organiser la 21ème foire bio à BARJAC,
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Département.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.
-

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.


La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD


Accusé de réception en préfecture
Le 15/04/2025
056-213000292-20250414-74_32-DE
M. Edouard CHAULET